

2. *Exprime ses remerciements* aux gouvernements pour les renseignements que le Secrétaire général a reçus à ce jour;

3. *Espère* que les gouvernements des Etats Membres, notamment ceux des pays particulièrement intéressés, feront un effort sérieux pour développer chez eux les études concernant les aspects économiques et sociaux du désarmement et qu'ils les feront parvenir, dès que possible, au Secrétaire général;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à tenir l'Assemblée générale et le Conseil économique et social au courant des études nationales qui lui sont soumises à propos des conséquences économiques et sociales du désarmement, des études internationales effectuées dans le cadre d'un programme concerté du Comité inter-organisations créé par le Comité administratif de coordination, ainsi que des études, établies par des organisations non gouvernementales, qui lui sembleront pertinentes;

5. *Décide* d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session.

1404^e séance plénière,
20 décembre 1965.

2093 (XX). Programme des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 1715 (XVI) du 19 décembre 1961, par laquelle elle a fixé à 150 millions de dollars l'objectif que les contributions au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial devraient atteindre pour 1962, et sa résolution 1833 (XVII) du 18 décembre 1962, par laquelle elle a décidé d'étudier de nouveaux objectifs pour ces programmes à sa dix-neuvième session,

Considérant qu'à mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement le taux de progrès économique et social dans les pays en voie de développement est loin d'être satisfaisant,

Rappelant la déclaration du Secrétaire général selon laquelle l'objectif pour les deux programmes devrait être porté à 200 millions de dollars⁴³,

Ayant noté les déclarations faites par le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique⁴⁴ et le Directeur général du Fonds spécial⁴⁵, selon lesquelles les besoins pressants des pays en voie de développement ne pourront être satisfaits efficacement qu'au moyen de fonds additionnels,

Ayant noté également avec satisfaction qu'à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial, tenue le 2 novembre 1965, plusieurs gouvernements ont annoncé une augmentation de leurs contributions à ces programmes, ce qui permet de penser que le total des contributions atteindra environ 155 millions de dollars,

Prie les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées de reconsidérer leurs contributions destinées à soutenir l'œuvre du Programme des Nations Unies pour le

⁴³ A/CONF.29/SR.1.

⁴⁴ A/C.2/L.812. Pour le résumé, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Deuxième Commission, 982^e séance, par. 40 à 55.*

⁴⁵ A/C.2/L.811. Pour le résumé, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Deuxième Commission, 982^e séance, par. 32 à 39.*

développement, de sorte que ses ressources financières annuelles puissent atteindre dans un proche avenir l'objectif de 200 millions de dollars.

1404^e séance plénière,
20 décembre 1965.

2094 (XX). Confirmation des allocations de fonds au titre du Programme élargi d'assistance technique pour 1966

L'Assemblée générale,

Notant que le Comité de l'assistance technique a examiné et approuvé les recommandations du Bureau de l'assistance technique relatives aux allocations de fonds aux organisations participantes pour la deuxième année de la période biennale 1965-1966,

1. *Confirme* les allocations de fonds suivantes, autorisées par le Comité de l'assistance technique, aux diverses organisations participant au Programme élargi d'assistance technique, ces allocations étant couvertes par les contributions, les ressources générales et les rentrées au titre des dépenses locales:

Organisations participantes	Allocations (Equivalent en dollars des Etats-Unis)
Organisation des Nations Unies	11 632 335
Organisation internationale du Travail	6 236 854
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	14 345 907
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	9 680 750
Organisation de l'aviation civile internationale	2 656 849
Organisation mondiale de la santé	9 671 578
Union postale universelle	455 043
Union internationale des télécommunications	1 520 072
Organisation météorologique mondiale	1 565 247
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime	25 000
Agence internationale de l'énergie atomique	1 091 230
TOTAL	58 880 865

2. *Approuve* la décision du Comité d'autoriser le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement à apporter à ces allocations les changements qu'il jugera nécessaires pour assurer, autant que possible, la pleine utilisation des contributions au secteur Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement et pour permettre aux programmes nationaux les modifications que les gouvernements bénéficiaires demanderaient et qu'il approuverait;

3. *Prie* le Directeur de rendre compte au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement de toute modification de cet ordre à la session qui suivra la décision;

4. *Approuve* la décision du Comité d'autoriser les organisations participantes à conserver, pour leurs opérations de 1966, le reliquat des fonds leur ayant été alloués en 1965 qui n'aura pas été utilisé ou transféré à une autre institution, en vertu des dispositions du paragraphe 2 ci-dessus, avant la fin de l'année.

1404^e séance plénière,
20 décembre 1965.